MENU

Recevoir les dernières actualités ?

Non merci Oui

Se connecter

Publicité

Dimanche 08 novembre 2026 16:06

La question du jour. Mobilisation lycéenne : faut-il modifier le calendrier du baccalauréat ?



Édouard Geffray, ministre de l'Éducation nationale. © AFP

Les lycéens sont toujours mobilisés, comme ils l'ont montré samedi. Le ministre de l'Éducation nationale, Édouard Geffray, ne souhaite pas modifier le calendrier des examens du baccalauréat, ni les échéances d'entrée en licence. Qu'en pensez-vous ?

Le ministre de l'Éducation nationale, Édouard Geffray, ne veut pas modifier le calendrier du bac pour tenir compte des heures perdues par les lycéens du fait du mouvement en cours, indique-t-il dans un entretien paru samedi par Le Parisien.

«Je vais être très clair : je n'ai pas l'intention de toucher aux examens. On ne peut pas dire, d'un côté, qu'on veut un diplôme national, et de l'autre, qu'on peut l'aménager en fonction des situations de chacun», déclare-t-il lors d'un échange avec des lycéens, des parents et des professeurs organisé par le journal.

> À LIRE AUSSI | « On demande l'aménagement des épreuves du bac » : comment les lycéens vont rattraper les heures perdues des blocages ?

«Toutefois, dans les établissements où les élèves ont été empêchés d'aller en cours, nous sommes en train de regarder pour allouer des moyens supplémentaires, notamment des cours de rattrapage», ajoute-t-il.

Selon le ministre, les deux tiers des lycées n'ont connu aucune perturbation, ou n'ont connu que des« **perturbations très légères sur une à deux journées**».

Pour rattraper le retard, «**il faut regarder dans le détail, adapter le contrôle continu, peut-être lisser sur un semestre plutôt que sur un trimestre»**, explique-t-il.

Les échéances prévues par Parcoursup, le système d'aiguillage des lycéens vers l'enseignement supérieur, ne seront pas non plus modifiées, précise M. Geffray.

«Je ne veux pas parler à la place du ministre de l'Enseignement supérieur, mais bousculer le calendrier de Parcoursup cette année, ce serait mettre en danger tout le monde. Cela n'empêchera pas de transformer la plateforme», note-t-il.

Pour cette année, le gouvernement promet en revanche de «**mettre fin à la lettre de motivation obligatoire»** sur Parcoursup, alors que «**certaines formations ne (la) lisent même pas»**, relève M. Geffray.

Par ailleurs, dit-il, «**on organise la transparence totale sur les critères et les algorithmes locaux utilisés par les établissements d'enseignement supérieur pour sélectionner leurs élèves»**.

«Les élèves refusés pourront savoir pour quel motif ils n'ont pas été retenus», souligne-t-il.

Lundi aura lieu la première réunion du « comité de réforme » du système d'orientation, dont les organisations lycéennes réclament la suppression.

Le Premier ministre réunira lundi, dans les locaux de Matignon situés avenue de Ségur à Paris, les représentants des lycéens et des étudiants «**pour un premier temps d'échange»** de 15 h 30 à 17 h, avant une réunion plus spécifiquement dédiée à Parcoursup prévue de 17 h à 19 h.

Le Courrier de l'Ouest (avec l'AFP) Courrier de l'Ouest

Retrouvez d'autres actus sur les communes de :

Angers Baugé-en-Anjou Beaufort-en-Anjou Cholet Saumur Segré-en-Anjou Bleu

Donnez votre avis

Abonnez-vous Acheter le journal du jour

Les avis des internautes

* Votre commentaire...

* Votre email

En cochant cette case, j'accepte et je reconnais avoir pris connaissance des **conditions générales d'utilisation** et de **la politique de données personnelles**.

Envoyer

Vos données personnelles font l'objet d'un traitement informatique par la société Additi, sur le fondement de l'exécution d'un contrat et sont utilisées notamment pour prendre en compte, modérer et répondre à vos commentaires sur les contenus mis en ligne sur le site. Elles seront conservées conformément à notre politique de données personnelles, sauf dispositions légales particulières. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de portabilité, en vous adressant directement à pdp@sipa.ouest-france.fr ou par courrier à "Délégué à la Protection des Données Personnelles SIPA Ouest-France - 2 Rennes Sud-Est – 10 rue du Breil – 35051 Rennes cedex 9". Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. **En savoir plus**

Newsletter maville

Abonnez-vous à la newsletter - Angers

Votre e-mail Je m'inscris

Votre e-mail, avec votre consentement, est utilisé par la société Additi pour recevoir les newsletters sélectionnées. **En savoir plus**

Publicité

Exprimez-vous !

Débat. Généralisation du port du casque dès-vous pour ou contre ?

L'info en continu

EN IMAGES. Après sa 40e...
08/11/26 - 17:36

Un match d'improvisation au...
08/11/26 - 17:35

Football. R1 : La Baule...
08/11/26 - 17:35

Son enfance, sa rencontre avec...
08/11/26 - 17:34

« On s'est clairement fait...
08/11/26 - 17:26

Toute l'info en continu

Publicité

Infos les + lues | Infos les + commentées

N°1 **Quelle est la meilleure boulangerie du Maine-et-Loire ?**

N°2 **« La situation est critique » : jeune agriculteur...**

N°3 **La fermeture de l'agence postale de cette commune de...**

N°4 **Prés d'Angers, cette boulangerie a remporté deux...**

N°5 **« Risque avéré pour la santé » : un restaurant...**

Quiz et jeux

Quiz musique : complétez les paroles de ces tubes de l'été

Quiz : tout savoir sur les chats !

Quiz. Saurez-vous reconnaître ces livres à partir de leur résumé ?

Tous les quiz

Publicité

Publicité